

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 20 décembre 2018

Délibération n°20181220\_07

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 50

Absents : 24

- dont suppléés : 3

- dont représentés : 8

**Votants : 61**

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**Objet : GEMAPI : désignation des délégués pour le Syndicat des Bassins Charente et Péruse**

Le jeudi 20 Décembre 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 13/12/2018, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de JUILLÉ.

Présents : AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - BASSET Véronique - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - GAROT Jean-Pierre - VERGEZ Brigitte - BLANCHON Alain - BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier CRINE Jean-Jacques - GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BRUN Jackie - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian - VIDAUD Pierre - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie - RIVOLET Patricia - ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - PELLETIER Dominique - GIROUX-MALLOT Françoise - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - BOURABIER Jacques - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André - POTEL Maryse - JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - CAILLAUD Nadia - SEVRIT Raymond - GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre.

Absents excusés :

RAVION Didier représenté par son suppléant Michel FAVRAUD

MOREAU Bernadette représentée par son suppléant Jean-Michel RABIOUX

LHERIDEAU Daniel représenté par son suppléant Eric BOUCHET

GUYON Jean-Guy (pouvoir à CAILLAUD Nadia)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à VIDAUD Pierre)

THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)

CHABAUTY James (pouvoir à BERNARDAUD Thierry)

ÉDRICH Patrick (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)

COLIN Jean-Pierre (pouvoir à BERTRAND Didier)

CHARRIAUD Sébastien (pouvoir à JABOIN-VIGREUX Véronique)

CAMY Bruno (pouvoir à POTEL Maryse)

PREVAUTEL Caroline - AGUESSEAU Norbert - TEXIER Didier - BERTHAULT Patrick - BONNET Franck - BOURIN Michel BUTON Sylviane - STASIAK Jean-Louis.

Absents non excusés : FLAUD Yves - CECCHIN Catherine - DURAND Jean-Louis - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre.

**Objet : GEMAPI : désignation des délégués pour le Syndicat des Bassins Charente et Péruse**

*Vu la délibération du conseil communautaire n°20180920\_14 du 20 septembre 2018 approuvant la fusion des syndicats de la Charente Non Domaniale et du syndicat du Val de Péruse,*

M. le Vice-Président en charge de la GEMAPI rappelle que le syndicat des Bassins Charente et Péruse est issu de la fusion du syndicat de la Charente non domaniale et du syndicat du Val de Péruse, qui prendra effet au 1er janvier 2019.

M. le Vice-Président rappelle que la CDC Cœur de Charente a confié l'exercice des missions GEMAPI au syndicat précité pour une partie de son territoire (Charente en amont d'Angoulême). Par conséquent, il convient de procéder à la désignation des représentants de la CDC qui siégeront au comité syndical.

Il rappelle que la CDC Cœur de Charente dispose de 18 sièges et propose de conserver les délégués déjà en place pour représenter notre collectivité (voir tableau ci-annexé).

M. le Vice-Président précise qu'il est fort probable que la gouvernance soit modifiée courant 2019 par les nouveaux représentants de ce syndicat. En effet, les membres de l'exécutif seront renouvelés en janvier prochain, suite à la fusion.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :**

- ***DE DESIGNER les délégués précités pour siéger au sein de comité syndical du Syndicat des bassins Charente et Péruse, tels que présentés dans le tableau ci-annexé.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Jean-Pierre de FALLOIS**

